

**ADAGE** (Application Dédiée A la Généralisation de l'EAC) est l'outil national de suivi du Parcours d'Education Artistique et Culturelle

**Textes et documents de référence :**

[Circulaire n°2013-073 du 3-5-2013, relative au PEAC](#)

[Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015, Parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

[Feuille de route interministérielle 2020-2021 du 20 février 2020 - Réussir le 100% EAC](#)

Rappel des enjeux

**La mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle vise un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.**

L'objectif est de permettre à chaque élève de bénéficier **d'un parcours cohérent durant toute sa scolarité**, de la maternelle au lycée, afin de susciter une appétence, de développer une familiarité et d'initier un rapport intime à l'art, que chacun pourra cultiver toute sa vie.

Par les **pratiques** expérimentées et les **rencontres** faites dans le domaine de l'EAC, l'élève construit des **connaissances**, que ce soit **dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques ou d'actions éducatives**.

L'organisation et la structuration du PEAC par les équipes pédagogiques doivent permettre d'**assembler** et d'**harmoniser** les différentes expériences faites par l'élève et **d'assurer la continuité et la cohérence** de l'éducation artistique et culturelle à l'École.

Par un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle, l'objectif est d'articuler les différents temps éducatifs dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT).

L'intérêt de la plateforme ADAGE pour piloter le PEAC (mise en œuvre et suivi)

Pour l'élève, les élèves :

- **Le suivi et la mémoire** du PEAC de l'élève renseigné automatiquement (visibilité annuelle et pour toute la scolarité)
- **Le suivi et la mémoire** du PEAC d'une classe, d'un groupe, d'une cohorte

Communication et valorisation possibles :

- En même temps que le LSU (par trimestre, en fin d'année, en fin de cycle...)
- Lors de l'oral du brevet des collèges ou grand oral du bac
- Pour Parcours sup

Pour les enseignants :

- Une seule plateforme nationale **pour rédiger les projets, répondre aux appels à projets, à candidatures**
- **Un cadre précis type pour la rédaction** et le financement des projets EAC (document PDF à télécharger, possible à transmettre à d'autres institutions, d'autres structures culturelles)
- Une visibilité sur les projets menés dans l'école et en cas de mobilité de l'enseignant (autre école, autre académie)
- Une aide pour la mise en œuvre du calendrier de l'année dans l'école (séances, visites, restitutions pour les autres classes pour les parents d'élèves...)

- **Une visibilité de l'ensemble du PEAC des élèves** de la maternelle au lycée
- Permet de **garder la mémoire des projets et actions EAC** (d'une année sur l'autre, sur la totalité du parcours) afin de s'informer sur le parcours de l'élève et les domaines artistiques abordés (8 domaines EAC)

Pour les directeurs :

- Une seule plateforme nationale : en cas de mobilité (autre école, autre académie), les directeurs maîtrisent déjà l'outil et ont à disposition la mémoire et le suivi du PEAC
- **Une visibilité sur les projets menés dans l'école** notamment les appels à projets et tout projet et actions EAC (accès aux statistiques et aux domaines travaillés)
- **Le cadre du volet culturel du projet d'école** (axes choisis)
- Le report automatique des projets et actions EAC dans Le volet culturel de l'école (documents PDF à télécharger)
- La visibilité des projets menés dans d'autres écoles
- **Le pilotage de l'EAC à partir de l'état des lieux par le recensement de tous les projets et actions** (faire des choix par niveau de classe, par domaine EAC)

Pour l'équipe pédagogique :

- Utiliser ADAGE pour piloter le PEAC dans l'école permet :
  - La prise de conscience par l'ensemble de l'équipe de l'ampleur et de la diversité des projets et actions menées en EAC dans l'école
  - **L'état des lieux exhaustif des projets et actions EAC d'une école permet de mutualiser, de faire des choix, de fixer des priorités, de s'assurer de la diversité des domaines travaillés (8 domaines EAC) et permet de mettre en cohérence les projets** (réflexion à mener avec les PVP en élémentaire)
  - La mise en œuvre de l'articulation maternelle/élémentaire et 1er et 2nd degrés
- Utiliser ADAGE comme outil de valorisation du PEAC :
  - Pour l'élève : Le PEAC renseigné
  - Pour la communauté éducative : outil de communication interne, de planification, de valorisation des projets et du travail des équipes (notamment PE/PVP en élémentaire) auprès familles (lors des conseils d'écoles par exemple)

Quelques pistes pour les directeurs pour mettre en œuvre le recensement
---

- Donner le statut de rédacteur de projets à tous les enseignants
- Informer l'équipe enseignante sur les fonctionnalités de l'outil ADAGE lors d'un conseil des maîtres (PPT « Utiliser ADAGE pour piloter l'EAC dans l'école »)
- Solliciter l'équipe enseignante pour :
  - ✓ Vérifier ou saisir les effectifs réels des projets déjà rédigés dans ADAGE (notamment les projets de classes à PAC, les projets Jumelages DAAC REP/Structure culturelle)
  - ✓ Renseigner en premier lieu 1 ou 2 temps forts par classe puis l'ensemble des projets et actions au fil de l'eau dans l'année
- Prévoir des conseils des maîtres dédiés à l'EAC (par exemple à la rentrée, au début du 2nd semestre et en fin d'année)
- Etre vigilant lors des Appels à projets sur la validation nécessaire de l'IEN et sur la saisie des effectifs réels